

DÉLIBÉRATION n° **2026-012** de la séance du **06/03/2026**

OBJET : Désignation des représentants des collectivités aux commissions administratives paritaires et à la commission consultative paritaire

L'an deux mille vingt-six le vendredi 6 mars à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni au SDIS 44 à Nantes, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 16 Nombre de voix : 25

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Nicolas CRIAUD, Jean-Michel BUF, Karine PAVIZA, Emmanuel TERRIEN, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Philippe JOUNY, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Yvon LERAT, Bernard LEBEAU, Rodolphe AMAILLAND, Carole FEUNTEUN-GRELAUD, Gaëlle ROUGERON.

Mme Nadège PLACÉ (suppléante de M. Pascal PRAS) sans voix délibérative.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Claire HUGUES a donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
Mme Anne-Marie CORDIER a donné pouvoir à M. Jacques PRAUD,
M. Frédéric MILLET a donné pouvoir à M. Philippe JOUNY,
M. Emmanuel RIVERY a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
Mme Pascale BRIAND a donné pouvoir à M. Emmanuel TERRIEN,
Mme Christelle BRAUD a donné pouvoir à Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN,
Mme Aïcha BASSAL a donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
M. Jean-Louis MOGAN a donné pouvoir à M. Bernard LEBEAU,
M. Claude CAUDAL a donné pouvoir à M. Yvon LERAT,
M. Driss SAÏD a donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Philippe BABONNEAU, Xavier BONNET, Edith MARGUIN, Sylvain SCHERER, Alain VEY, Agnès DUHEM-BOURGEAIS, Christophe JOUIN, Lydie MAHE, Barbara NOURRY.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Stéphanie JAFFRENNOU, comptable assignataire,
M. Jérémy TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité de l'emploi et transition des organisations,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée Développement territorial et relations aux publics,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
M. Laurent TURQUOIS, directeur délégué Innovations sociales,
Mme Ghislaine LAUNAY, cheffe de service Secrétariat général.

À l'unanimité, M. Yvon LERAT a été désigné secrétaire de séance.

Désignation des représentants des collectivités aux commissions administratives paritaires et à la commission consultative paritaire

EXPOSÉ

En application du Code général de la fonction publique, les représentants des collectivités qui siègent aux Commissions administratives paritaires (CAP) et à la commission consultative paritaire (CCP) placées auprès du Centre de gestion cessent de siéger auxdites instances lorsque leur mandat électif prend fin.

Le Conseil d'administration doit procéder, dans la période comprise entre les élections municipales et l'installation du nouveau conseil d'administration, au remplacement des représentants des collectivités siégeant en CAP et CCP, désignés par les élus membres du Conseil d'Administration parmi les élus des communes et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission administrative pour la même catégorie de fonctionnaires et d'une commission consultative.

Par ailleurs, l'article L.262-2 du CGFP précise que les membres représentant les collectivités au sein desdites instances doivent être désignés en prenant en compte la proportion minimale de 40 % de personne de chaque sexe.

Il est rappelé que chacune des trois CAP et la CCP placées auprès du centre de gestion, sont composées de 8 représentants titulaires et leurs suppléants.

Considérant qu'un certain nombre de représentants du collège employeur siégeant au sein des instances paritaires ne se représente pas aux prochaines élections municipales qui auront lieu le 15 et 22 mars 2026, et afin de permettre aux CAP et CCP de se réunir avant l'installation du nouveau conseil d'administration, il est proposé au Conseil d'administration de procéder à la désignation complète des représentants au sein des quatre commissions existantes pour la période du 22 mars au 30 juin 2026.

DÉLIBÉRÉ

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses articles R.262-39, R.262-40 concernant les commissions administratives paritaires ;

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses articles R.272-12, R.262-13 concernant la commission consultative paritaire ;

VU l'article L.262-2 du Code général de la fonction publique concernant la représentation femme/homme ;

VU l'article L264-1 et L272-1 du Code général de la fonction publique relatifs à la présidence des instances de commissions administrative et consultative paritaires ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité par 25 voix pour :

- **Désigne** les représentants au sein des trois CAP et de la CCP pour la période du 22 mars au 30 juin 2026, comme suit :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Philip SQUELARD, Président	Edith MARGUIN
Anthony BERTHELOT	Nicolas CRIAUD
Pascale BRIAND	Nadège PLACE
Claire HUGUES	Emmanuel TERRIEN
Karine PAVIZA	Rodolphe AMAILLAND
Claude CAUDAL	Philippe JOUNY
Frédéric MILLET	Emmanuel RIVERY
Marie-Irène BRIAND-BOUIN	Jacques PRAUD

Pour extrait conforme,
 Le Président,



Philip SQUELARD